

monétaires mondiaux l'argent nécessaire à l'administration de ses services publics. Le dernier emprunt pour deux années seulement a rendu moins de \$96,000,000, d'après le témoignage de mon honorable ami. D'autres disent qu'il a rapporté encore moins. Tout de même, en calculant sur un rendement de \$96,000,000, c'est encore \$4,000,000 à payer à l'expiration de deux ans, en plus des 6 p. 100 d'intérêt que comporte les obligations. Nous en arrivons donc au taux énorme de 8 p. 100 pris sur l'argent emprunté par le Gouvernement par l'intermédiaire de la maison Morgan et compagnie, de New-York. Toutefois, le Gouvernement y va de gaieté de cœur, comme si le crédit de la nation devait se maintenir éternellement, et comme si le peuple allait toujours tolérer de payer 8 p. 100 aujourd'hui, et probablement 9 à 10 p. 100 dans les prochains six mois.

Mais sans souci de l'avenir, le Gouvernement continue avec une légèreté inconcevable d'imposer chaque jour au pays des charges toujours de plus en plus lourdes, à obérer la nation en lui donnant comme fiche de consolation l'assurance qu'elle vient d'accomplir un grand pas dans la voie du progrès, et qu'une ère nouvelle vient de s'ouvrir pour nous dans la nationalisation des services publics. Après cela qu'importe de payer \$10,000,000 ou \$600,000,000, cela est d'importance bien secondaire! Si le ministre est parvenu à se convaincre qu'il va racheter ses bévues par des phrases sonores, c'est un tour d'esprit dont il convient de le féliciter. La nation, à mon avis, commence à constater qu'on lui fait payer bien chèrement les avantages de la nationalisation des services publics, particulièrement à une époque où le besoin ne s'en fait pas sentir, et alors que la compagnie n'en a pas exprimé le désir, et qu'il faut au pays tous les fonds à sa disposition en vue de remplir ses devoirs envers l'empire dans la grande guerre mondiale où il est engagé.

L'hon. sir THOMAS WHITE: L'article 1, qui, de l'avis de mon honorable ami, de Saint-Jean, constitue la principale disposition du bill a été réservé, et nous en sommes maintenant rendus à l'article 2 qui pourvoit au transfert des actions au ministre des Finances en fidéicommis pour Sa Majesté aux termes de l'arrangement désigné à l'article. J'ai écouté mon honorable ami de Saint-Jean qui a répété pour la cinquième ou sixième fois les arguments qu'il a avancés lors de la deuxième délibération. Mon honorable ami a fait allusion au règlement de clôture.

Je suis en mesure d'affirmer que, bien avant l'introduction de ce bill en Chambre,

il était généralement connu que l'opposition avait pris la détermination de recourir à l'obstruction, pour empêcher tout projet tendant à l'achat du Nord-Canadien, et cela en vue d'amener le Gouvernement à imposer la clôture. Dès lors sa belle indignation perd tout caractère de franchise; ses phrases à l'emporte-pièce deviennent des paroles de commande et son attitude héroïque se change en une pose histrionique.

Comme bien d'autres, il s'est donné pour but de contraindre le Gouvernement à appliquer la clôture sur le présent projet de loi; c'est chose connue depuis longtemps avant le dépôt du bill. Il ne faut donc pas se faire illusion au point de penser que l'honorable député est de bonne foi en cette affaire.

Je propose:

Que la suite de la discussion sur l'article 2 soit renvoyée à plus tard et que l'article 3 soit maintenant mis à l'étude.

(Cette motion est adoptée sur la même division.)

Sur l'article 3 (après transfert, aide peut être accordée au Nord-Canadien.)

L'hon. sir THOMAS WHITE: Ayant déjà donné avis d'un amendement à cet article, je propose maintenant:

Que le paragraphe premier, article 3 du projet de loi, soit amendé en rayant tous les mots après "consolidé", en 8e ligne de la page 2 du bill, pour y substituer le texte suivant:

Néanmoins, jusqu'à ce que le Parlement l'ait autorisé, la totalité de ces avances ne dépassera pas la somme de \$25,000,000. Un état de ces avances indiquant en détail les objets auxquels on les a appliquées sera présenté au Parlement par le ministre des Finances dans les vingt jours qui suivront l'ouverture de la session suivante.

L'hon. M. MURPHY: Le ministre peut-il me dire si ce texte est le même que celui de l'amendement dont il donnait avis tout récemment?

L'hon. sir THOMAS WHITE: C'est le même.

M. MACDONALD: Cet amendement du ministre des Finances, on le remarquera, tend à préparer les voies à la dépense de \$70,000,000 qu'à l'avis des commissaires, il faudra nécessairement faire au cours des cinq premières années. Il est bien évident que mon honorable ami veut en faire autoriser une partie dès à présent. Au moment d'examiner cet article, il importe au plus haut point que la Chambre et le pays sachent au juste à quoi s'en tenir sur la dette dont l'Etat se trouvera chargé par suite de l'adoption du projet de loi. J'ai dressé un tableau dont je me plais à espérer qu'on ne contestera pas